



ASSEMBLEA DI
CORSICA

U Presidente

Dossier de presse

Déplacement à Malte 10-13 octobre 2016

Vers des partenariats concrets

CONTACT PRESSE : ANNE MARTINETTI-SQUARCINI

06 07 05 94 90 – anne.martinetti-squarcini@ct-corse.fr

Rappel

Dans le cadre du développement des relations européennes et internationales, le Président de l'Assemblée de Corse, **Jean-Guy Talamoni**, s'est rendu à Malte du **10 au 13 octobre** 2016 afin de rencontrer des membres du gouvernement ainsi que des représentants du monde économique et politique.

Il était accompagné par **Henri Malosse**, ancien Président du Conseil Economique et Social Européen.

Bien qu'évoluant chacune dans un contexte institutionnel très différent puisque Malte est un état souverain, Malte et la Corse possèdent des caractéristiques communes : ce sont des territoires insulaires, confrontés aux mêmes problématiques énergétiques ou environnementales, devant répondre aux mêmes enjeux de protection de l'identité tout en assurant le développement économique et le bien-être de leur population.

L'objectif de la visite était de poser les bases d'un rapprochement durable entre la Corse et la République de Malte, afin d'échanger les expériences, de développer des coopérations concrètes et d'établir un dialogue sur les valeurs méditerranéennes communes dans une Union européenne très « marquée » au nord.

Ce déplacement s'inscrivait dans le cadre de la présidence de l'Union Européenne qui sera assurée par Malte à compter de janvier 2017.

Mémo : les personnes et organismes rencontrés

- Evarist Bartolo, **Ministre de l'Education et de l'Emploi**.
- Helena Dalli, **Ministre du dialogue social, la consommation et les libertés civiles**.
- Malta Hotels and Restaurants Association, représentants de **l'industrie touristique maltaise**.
- Wilfred Kenely, Directeur du trust Recherche, innovation et développement – **Université de Malte**.
- Henri Camilleri, Ancien Diplomate, conseiller en charge de la mise en place de la présidence de l'Union Européenne.
- Professeur Alfred Vella, **Président de l'Université de Malte**.
- Mario Demarco, **Député, leader du parti nationaliste**.
- Anton Refalo, **Ministre de Gozo**, île secondaire de l'archipel maltais
- **Gozo Tourism Association**
- John Bencini, Président du **Malta Council for Economic and Social Development** (CES maltais)

Eléments de contexte

Indépendante depuis 1964, Malte est une République souveraine depuis 1974, membre de l'Union européenne depuis 2004.

Depuis l'indépendance, le chemin parcouru par la République de Malte est remarquable, malgré des ressources naturelles et un potentiel *a priori* limités.

- Sur le plan économique : tourisme représentant 31 % du PIB, port franc, développement des services financiers, des activités d'entretien et de réparation dans le maritime et l'aérien, nombreux développements dans les technologies du digital, formations dans ces technologies, recherche médicale, écoles linguistiques. Avec moins de 4 % de taux de chômage, Malte connaît le plein emploi au sens de l'Organisation internationale du travail. Malte est le pays de l'union européenne qui a connu la plus forte croissance économique en 2016 (environ 6%).
- Sur le plan culturel : en 2018, La Valette sera la capitale européenne de la culture.
- Sur le plan linguistique : la langue nationale est le maltais, tandis que les deux langues officielles sont l'anglais et le maltais. Malte est devenue, au niveau de la qualité, la 5ème destination au monde pour l'apprentissage de la langue anglaise. 80 000 personnes y séjournent chaque année pour apprendre l'anglais. L'Université compte plus de 12 000 étudiants.
- Sur le plan diplomatique : Au-delà des financements européens très bien utilisés pour valoriser les atouts du pays, la République de Malte est parvenue à devenir un membre respecté de l'Union Européenne. En 2015 elle a organisé le premier sommet européen sur l'immigration. Elle présidera l'UE à partir de janvier 2017.

Vers des partenariats concrets

Les échanges linguistiques

Dès les premiers échanges avec les autorités maltaises, les discussions se sont orientées vers la question linguistique et particulièrement sur l'atout que représente l'anglophonie, atout que la Corse ne possède pas pour l'heure.

Lors de la rencontre avec le ministre de l'Éducation, le Président de l'Assemblée de Corse a émis l'idée d'un système d'échanges linguistiques : de jeunes scolaires ou étudiants corses pourraient apprendre l'anglais à Malte, tandis que de jeunes maltais apprendraient le français en Corse.

Le Ministre de l'éducation, le Ministre des affaires sociales et le Ministre de Gozo ainsi que les représentants de l'industrie touristique se sont montrés très intéressés par cette idée, le français étant à la fois considéré à Malte comme une langue de prestige et un instrument très utile sur un plan commercial : en effet, les Français constituent le troisième apport au tourisme maltais, après les Anglais et les Italiens. S'agissant de l'intérêt que pourrait présenter Malte pour les jeunes corses désireux d'apprendre l'anglais, précisons que Malte est la 5^{ème} destination au monde pour l'apprentissage de la langue anglaise. Elle compte 42 centres d'enseignement de l'anglais. Les jeunes corses (scolaires, étudiants, apprentis) pourraient donc améliorer leur niveau d'anglais dans ce pays. De même, les jeunes Maltais pourraient venir en Corse apprendre le français, troisième langue utilisée dans le secteur touristique après l'italien et l'allemand.

Le Ministre maltais de l'Éducation a proposé au Président de l'Assemblée de Corse la signature d'un accord entre les deux îles, notamment au sujet des échanges linguistiques. En l'état du droit, un tel accord se heurte à l'impossibilité pour la CTC de passer une convention avec un état. Toutefois, cette difficulté juridique pourra être contournée, par exemple en établissant une convention entre la Corse et les cinq régions maltaises. Autre contrainte, s'agissant des scolaires : obtenir l'accord de l'administration de l'Éducation Nationale, compétente en la matière. Cependant, on voit mal cette dernière s'opposer à un projet contribuant à l'expansion de la francophonie dans un état étranger européen.

Le président de l'Assemblée de Corse prendra dans les jours à venir contact avec l'ensemble des parties prenantes afin de dresser les contours d'un tel partenariat.

Des relations institutionnelles

Le Ministre de l'éducation Evarist Bartolo, celui de Gozo, Anton Refalo, ainsi que la Ministre des libertés civiles et du dialogue social Helena Dalli, se sont déclarés unanimement favorables à leurs déplacements en Corse. Le Président du Malta Council for Economic and Social Development (CES maltais), John Bencini, a proposé également de développer des partenariats avec la Corse via l'institution qu'il préside et le Malta-EU Steering and Action Committee (MEUSAC), le comité chargé des relations entre la République de Malte et l'UE.

L'article 174 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne

Au cours de l'entrevue avec Henry Camilleri, chargé de la mise en place de la présidence de l'UE, le Président de l'Assemblée de Corse a rappelé que la Corse cumule tous les « handicaps » de l'article 174 : territoire insulaire, zone de montagne, faiblesse démographique.

Henry Camilleri a exprimé l'attachement fort de la Présidence maltaise de l'UE à la problématique insulaire, qui constituera un axe important de la Présidence. Dans ce cadre, la Commission des îles de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) se réunira

sur ce sujet en mars prochain à Gozo. Les questions fiscales pourraient être abordées à cette occasion. La future Présidence maltaise a d'ores et déjà saisi le Conseil économique et social européen sur le sujet des îles.

Les échanges scientifiques et universitaires

L'université de Malte a proposé un renforcement des coopérations déjà existantes avec l'Université de Corse Pasquale Paoli, pour participer conjointement à des programmes européens pour lesquels existent des compétences de pointe dans les deux îles.

Le tourisme

Le tourisme maltais, tout comme en Corse, est marqué par la saisonnalité. Les professionnels du tourisme souhaitent l'établissement de contacts permanents entre les structures de promotion et les acteurs socio-professionnels. L'association du Tourisme de Gozo a lancé l'idée d'une plateforme d'échanges entre acteurs du tourisme insulaires dans le cadre de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes). Ils ont souhaité le soutien et la participation des organisations des professionnels corses du tourisme à cette initiative

Au cours de l'assemblée générale de l'association des professionnels du tourisme maltais, la Malta Hotels and Restauration Association (MHRA), le Président de l'Assemblée de Corse a fait un état du tourisme en Corse dont le poids dans l'économie et les problématiques sont comparables à ceux du tourisme maltais.

Par ailleurs, les acteurs du tourisme maltais ont manifesté leur intérêt pour des liaisons maritimes notamment par bateaux de croisière et ont proposé de réfléchir à leur établissement.